



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : AISNE

COMMUNE de FOLEMBRAY

Procès-verbal
de la réunion du conseil municipal
du 9 janvier 2023

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **DSP** : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021,
- 3) **DSP** : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021,
- 4) **Travaux** : Installation d'une pompe à chaleur à l'école élémentaire Nelly Fortez,
- 5) **Travaux** : Installation d'une pompe à chaleur à l'école maternelle Nelly Fortez,
- 6) **Travaux** : Reprise de concession,
- 7) **Travaux** : Rénovation de la toiture de la Bibliothèque
- 8) **Travaux** : Assainissement de la rue Henri Leguay,
- 9) **Divers** : Location kiosque à Pizza,
- 10) **Finances** : ouverture des crédits pour les dépenses d'investissements au 1^{er} trimestre 2023 - M49

Questions diverses

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice –GROSJEAN Roger –TEMPESTINI Serge.

Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid PAR BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

VIOT Hugues

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 05.

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembray

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.

Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	8
de votants	14

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid par BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

AFFAIRE N°1

ETAIT ABSENT EXCUSE

VIOT Hugues

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE :

Le Président prend la parole :

Election secrétaire de séance

"Monsieur Fabrice PIERRET se propose comme secrétaire de séance. Je vous demande votre avis."

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

Date de la convocation au
conseil municipal : 02.01.2023

Le secrétaire de séance
Fabrice PIERRET

Le Maire
Jacques PORTAS

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembray

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.
Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice 15
de présents 8
de votants 14

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid par BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

AFFAIRE N°2

ETAIT ABSENT EXCUSE

VIOT Hugues

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

OBJET :

DSP :

Adoption du rapport sur le prix
et la qualité du service public
d'eau potable 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.service.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Date de la convocation au
conseil municipal : 02.01.2023

Le secrétaire de séance
Fabrice PIERRET

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.service.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

Le Maire
Jacques PORTAS

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembray

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.
Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice 15
de présents 8
de votants 14

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid par BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MALLARD Cédric par GROSJEAN Roger

AFFAIRE N°3

ETAIT ABSENT EXCUSE

VLOT Hugues

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

OBJET :

DSP :

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.service.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Date de la convocation au conseil municipal : 02.01.2023

Le secrétaire de séance
Fabrice PIERRET

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.service.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

Le Maire
Jacques PORTAS

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembray

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.

Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice 15
de présents 8
de votants 14

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid par BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

ETAIT ABSENT EXCUSE

VIOT Hugues

AFFAIRE N°4

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

OBJET :

TRAVAUX :

Installation d'une pompe à
chaleur à l'école élémentaire
Nelly FORTEZ

Le bâtiment abritant l'école élémentaire Nelly FORTEZ est chauffé par une chaudière à fuel ayant une certaine ancienneté.
Un changement s'avère nécessaire. Il apparaît que la solution d'une pompe à chaleur est la plus écologique et la plus sûre pour ce local.

Le projet est estimé à 60 835.60 € HT.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- *DECIDENT de solliciter une subvention au Département au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement (API) au taux de 30 % du montant HT des travaux,*
- *DECIDENT de solliciter une subvention à l'Etat au titre du dispositif Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 50 % du montant HT des travaux,*

Date de la convocation au
conseil municipal : 02.01.2023

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;*

Le secrétaire de séance
Fabrice PIERRET

Le Maire
Jacques PORTAS

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembray

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger –
TEMPESTINI Serge.
Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	8
de votants	14

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid PAR BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

AFFAIRE N°5

ETAIT ABSENT EXCUSE

VIOT Hugues

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

OBJET :

TRAVAUX :

Installation d'une pompe à
chaleur à l'école maternelle
Nelly FORTEZ

Le bâtiment abritant l'école maternelle Nelly FORTEZ est chauffé par une chaudière à fuel ayant une certaine ancienneté. Un changement s'avère nécessaire. Il apparaît que la solution d'une pompe à chaleur est la plus écologique et la plus sûre pour ce local.

Le projet est estimé à 32 417.20 € HT.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDENT** de solliciter une subvention au Département au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement (API) au taux de 30 % du montant HT des travaux,
- **DECIDENT** de solliciter une subvention à l'Etat au titre du dispositif Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 50 % du montant HT des travaux,

Date de la convocation au
conseil municipal : 02.01.2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

Le secrétaire de séance
Fabrice PIERRET

Le Maire
Jacques PORTAS

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembray

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.
Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice 15
de présents 8
de votants 14

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid par BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

ETAIT ABSENT EXCUSE

VIOT Hugues

AFFAIRE N°6

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX :

Reprise de concession

Le cimetière communal devrait être complet d'ici une douzaine d'années. Afin de pouvoir continuer à gérer les inhumations des habitants la commune s'est dotée d'un ossuaire, destiné à recevoir les restes mortuaires, et envisage la reprise de caveaux.

Le projet est estimé à 12 898.05 € HT.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** le projet de reprise de concessions,
- **DECIDENT** de solliciter une subvention à l'Etat au titre du dispositif Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 50 % du montant HT du projet,
- **DECIDENT** de solliciter une subvention à la communauté de Communes Picardie des Châteaux au titre du dispositif Fonds d'Accompagnement Communautaire à l'Investissement Local (FACIL) au taux de 30 % du montant HT du projet,
- **DONNENT** à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Date de la convocation au conseil municipal : 02.01.2023

Le secrétaire de séance
Fabrice PIERRET

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;*

Le Maire
Jacques PORTAS

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembray

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.

Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice 15
de présents 8
de votants 14

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid par BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

AFFAIRE N°7

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

VIOT Hugues

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX :

La toiture du bâtiment de la bibliothèque présente de nombreuses fuites pouvant mettre en péril le mobilier récemment acquis ainsi que la détention des livres. Il s'avère nécessaire de remplacer cette toiture.

Remplacement de la toiture de
la Bibliothèque

Le projet est estimé à 15 867.45 € HT.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** le projet de remplacement de la toiture de la Bibliothèque,
- **DECIDENT** de solliciter une subvention au Département au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement (API) au taux de 30 % du montant HT des travaux,
- **DECIDENT** de solliciter une subvention à l'Etat au titre du dispositif Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 50 % du montant HT des travaux,
- **DONNENT** à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Date de la convocation au
conseil municipal : 02.01.2023

Le secrétaire de séance
Fabrice PIERRET

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;*

Le Maire
Jacques PORTAS

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembroy

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.
Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	8
de votants	14

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid par BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

AFFAIRE N°8

ETAIT ABSENT EXCUSE

VIOT Hugues

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

OBJET :

TRAVAUX :

Travaux d'eau pluviale
Rue Henri Leguay

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux d'eau pluviale en même temps que les travaux d'assainissement de la rue Henri Leguay.

Le projet est estimé à 13 365.00 € HT.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** les travaux d'eau pluviale de la rue Henri Leguay.
- **DECIDENT** de solliciter une subvention à l'Etat au titre du dispositif Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 50 % du montant HT des travaux,
- **DONNENT** à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Date de la convocation au conseil municipal : 02.01.2023

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

Le secrétaire de séance
Fabrice PIERRET

Le Maire
Jacques PORTAS

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembray

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques - FORET Pascal - PIERRET Fabrice - GROSJEAN Roger - TEMPESTINI Serge.
Mmes ALEXANDRE Monique - BONNETIER Paulette - LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	8
de votants	14

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid par BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

AFFAIRE N°10

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

VIOT Hugues

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

La commune a été sollicitée pour l'installation d'un kiosque à pizza sur la place Simone Veil.

OBJET :

DIVERS :

Location kiosque à Pizzas

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Il convient de fixer le montant de cette redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose une part fixe mensuelle d'un montant de 50 euros.

Date de la convocation au conseil municipal : 02.01.2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 50 euros mensuelle et d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger et signer la convention correspondante.**

Le secrétaire de séance
Fabrice PIERRET

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

Le Maire
Jacques PORTAS

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembray

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques - FORET Pascal - PIERRET Fabrice - GROSJEAN Roger - TEMPESTINI Serge.

Mmes ALEXANDRE Monique - BONNETIER Paulette - LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice 15
de présents 8
de votants 14

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid par BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

ETAIT ABSENT EXCUSE

VIOT Hugues

AFFAIRE N°11

A l'unanimité, Monsieur Pascal FORET est élu secrétaire de séance.

Afin de régler, au premier trimestre 2023, des dépenses d'investissements. Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits à hauteur de 25 % des dépenses inscrites au budget primitif M49 pour l'année 2022.

Le montant des crédits ouverts en investissement au budget primitif 2022 (hors chapitre 16) est de 190 000.00 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximal de 25% soit 47 500.00 €.

OBJET :

DIVERS :

Ouverture des crédits pour les
dépenses d'investissement
1^{er} trimestre 2023
M49

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article	Désignation	Montant
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'études	6 500.00 €
Chapitre 21 Immobilisation corporelles		
2158	Autres	6 500.00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours		
2315	Installation, matériel et outillage	34 500.00 €

Date de la convocation au
conseil municipal : 02.01.2023

Le secrétaire de séance
Fabrice PIERRET

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;*

Le Maire
Jacques PORTAS

Département
Aisne
Arrondissement
Laon
Canton
Vic sur Aisne
Commune
Folembray

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.
Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

ETAIENT REPRESENTES :

GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
SALENGROS Martine par PORTAS Jacques
PETIT Franciane par TEMPESTINI Serge
JUMEAUX Astrid par BONNETIER Paulette
MEY James par ALEXANDRE Monique
MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

ETAIT ABSENT EXCUSE

VIOT Hugues

NOMBRE

de conseillers en exercice 15
de présents 8
de votants 14

AFFAIRE N°12

A l'unanimité, Monsieur Pascal FORET est élu secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES :

Décision modificative n°4
Année 2022

Monsieur le Maire propose de réaliser une décision modificative sur le budget primitif M14 année 2022 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- Compte 6068 : - 500 €
- Compte 6553 : + 500 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la décision modificative n°4 sur le budget primitif M14 année 2022.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;*

Date de la convocation au
conseil municipal : 02.01.2023

Le secrétaire de séance
Fabrice PIERRET



Le Maire
Jacques PORTAS



PRECISIONS

Point n°6

La commune de Folembray possède un cimetière de 800 tombes auquel se sont ajoutés un agrandissement comportant 200 places et un colombarium avec son jardin du souvenir.

Le devis présenté propose la reprise de concession de 8 caveaux de 2 places et de 3 caveaux de 3 places.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie

Prévoir la réfection du chemin de l'entrée du Vivier du haut, situé près des salles de fêtes.

Foot

Prévoir la réparation de la porte d'un des vestiaires du foot et si besoin prévoir le changement.

Local

Mise à disposition à titre gratuit d'un local communal, actuellement inoccupé et situé à côté de la bibliothèque, à Madame Kerriou Aurélie pour une boutique éphémère de vêtements sur une durée de 3 mois afin d'aider à la création d'une entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Suivent les signatures,

Le 26 janvier 2023

Le Secrétaire,



Fabrice PIERRET

Le 26 janvier 2023

Le Maire,



Jacques PORTAS